

Les travaux ne peuvent commencer qu'au retour de ce formulaire dûment signé par l'autorité compétente ou l'obtention de l'autorisation des services cantonaux concernés

Requérant

Installateur, professionnel qualifié

Nom : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 NP/lieu : _____
 Tél. : _____ Fax : _____
 E-Mail: _____

_____ Fax: _____

Contrôle du respect des critères légaux

- Le bâtiment est en zone à bâtir le bâtiment est hors zone à bâtir (consultation du SDT par la commune)
- Le bâtiment n'est pas un bien culturel d'importance nationale ou cantonale (bâtiments en note *1* et *2*)
- Le bâtiment n'est pas dans un site naturel d'importance nationale ou cantonale (site ISOS national avec objectif de sauvegarde A) voir sous www.geo.vd.ch thème environnement.

et

L'installation est suffisamment intégrée au toit selon art. 32a OAT :

- ne dépasse pas les pans du toit perpendiculairement de plus de 20 cm
- ne dépasse pas du toit, vu de face et du dessus
- est peu réfléchissante selon l'état des connaissances techniques (verres anti-reflets)
- constitue une surface d'un seul tenant

Autres critères : L'installation n'est pas soumise à autorisation selon l'article 68a al. 2 let. a et 2^{ter} RLATC si :

- L'installation est réalisée sur une toiture plate en zone d'activité, zone d'utilité publique ou zone mixte et ne porte pas atteinte à un bien culturel d'importance nationale ou cantonale selon l'article 32b OAT.
- L'installation est réalisée au sol ou en façade, représente une surface de moins de 8m² et ne porte pas atteinte à un bien culturel d'importance nationale ou cantonale selon l'article 32b OAT.

Emplacement de l'installation

Adresse, parcelle	_____	Type et appellation de zone:	_____
NP / Localité	_____	Affectation du bâtiment:	_____
		No ECA	_____

Capteurs solaires

<input type="checkbox"/> thermiques	<input type="checkbox"/> vitrés	<input type="checkbox"/> autres	fabricant et type	_____
	surface (m ²) :		dimensions du champ	_____
<input type="checkbox"/> photovoltaïques	<input type="checkbox"/> panneaux	<input type="checkbox"/> autres	fabricant et type	_____
	surface (m ²) :		dimensions du champ	_____
orientation : (S=0°; E=-90°; O=+90)		_____	inclinaison : (hor.=0°; vert.=90°) _____	
<input type="checkbox"/> intégré en toiture <input type="checkbox"/> rapporté sur toiture <input type="checkbox"/> sur toit plat <input type="checkbox"/> au sol <input type="checkbox"/> en façade				

Annexes à joindre

- plan de situation, extrait cadastral ou photo aérienne (google maps, geoplanet, ...)
- photo du bâtiment avec dessin de la surface des capteurs (photomontage) ou plans cotés
- photo ou prospectus des capteurs solaires

Signatures

Par sa signature, le requérant certifie qu'une demande de raccordement de son installation de production a été adressée à son distributeur d'électricité et qu'il respecte les dispositions légales et autres normes applicables¹.

	Requérant	Entreprise, installateur
Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise	_____	_____
Responsable, tél.:	_____	_____
Lieu, date :	_____	_____
Signatures:	_____	_____

--	--	--

- Conformément à la LAT, le requérant doit s'assurer que le projet présenté soit complet. Pour les installations photovoltaïques, le projet doit comporter à la fois les informations relatives à l'emplacement des panneaux mais également des installations techniques et du raccordement électrique. De plus, les installations techniques doivent être réalisées conformément à la législation en vigueur, entre autres les prescriptions de protection incendie (prescriptions AEAI), les exigences en matière de sécurité lors des travaux (SUVA et RPAC) ainsi que l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). Les installations photovoltaïques de plus de 30 kVA sont soumises à l'approbation de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, de même que les raccordements électriques et stations de transformation.
- Pour les projets hors zone à bâtir, transmettre au Service du développement territorial (SDT).

Décision de la commune ou du canton (à communiquer au requérant)

Projet dispensé d'autorisation selon art. 18a al. 1 LAT ou 68a al. 2 et 2^{bis} RLATC
 Le projet peut être réalisé dès réception du présent avis, conformément à son descriptif.

Projet soumis à une procédure d'autorisation
 Exposé des motifs :

Signature des responsables

Nom, adresse ou tampon de la Commune/Canton	communaux	cantonaux (SDT)
Responsables :		
Titres :		
Lieu, date :		
Signatures:		

Bases légales :

art. 18a LAT, art. 32a et 32b OAT, art. 68a RLATC, art. 16 LIE, art.1 OPIE

Aides financières :

Capteurs solaires thermiques : www.vd.ch/energie aides financières, solaire thermique
 Capteurs solaires photovoltaïques : www.swissgrid.ch rétribution à prix coûtant RPC ou rétribution unique
 Certaines communes octroient également des aides financières

Déductions fiscales :

www.vd.ch/energie subventions, autres aides, déductions fiscales

Informations sur le solaire :

www.swissolar.ch infoline : 0848 00 01 04
www.suisseenergie.ch rubrique production d'énergie, l'énergie solaire infoline : 0848 44 44 44

Adresses :

- DGE - DIREN, Direction de l'énergie
rue du Valentin 10, 1014 Lausanne, T : 021 316 95 50, info.energie@vd.ch
- SDT, Service du développement territorial
pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne, T : 021 316 74 11, info.sdt@vd.ch
- SIPAL, Service Immeubles, Patrimoine et Logistique, Section monuments et sites
pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne, T : 021 316 73 36
- ESTI, Inspection fédérale des installations à courant fort
ch. de Mornex 3, 1003 Lausanne, T : 021 311 52 17, info@esti.admin.ch